

### ANNEXE 3 – Coefficients équivalence hors-sol

Retenus pour Occitanie	Quantité pour SMA nationale Fixée à 12,5 ha	Unité	Equivalence ha/ unité
Porc, atelier naisseur	42	truies présentes	0,2976
Porcs, atelier engraisseur	300	places	0,0417
Porcs, atelier naisseur-engraisseur	21	truies présentes	0,5952
Veaux, atelier engraissement-batteries	100	places dans l'atelier	0,1250
Veaux, atelier engraissement-batteries	300	veaux produits par an	0,0417
Poules pondeuses en batterie ou au sol, dindes fermières, poulet label avec parcours	750	m <sup>2</sup> de poulaillers	0,0167
Poulets de chair, pintades et dindes industrielles, canards élevage en claustration	1500	m <sup>2</sup> de poulaillers	0,0083
Canards, élevage en claustration	1500	m <sup>2</sup> de poulaillers	0,0083
Canards, élevage en claustration	30000	en têtes par an	0,0004
Canards fermiers, canards sous label avec parcours	700	en m <sup>2</sup> de poulailler	0,0179
Canards fermiers, canards sous label avec parcours	14000	en têtes par an	0,0009
Oies à foie gras	500	en têtes par an	0,0250
Canards à foie gras	1200	en têtes par an	0,0104
Lapins de chair	125	cages mères	0,1000
Lapins de chair	140	en mères présentes	0,0893
Lapins angora	200	animaux présents	0,0625
Truites en bassin	500	mètres carrés de bassin	0,0250
Abeilles	200	ruches	0,0625
Agneaux, atelier engraissement	---	en têtes par an	0,0100
Équidés (*)	---	en têtes par an	2,5000

Équidés pris en compte : Équidés détenus sur l'exploitation à partir de 2,5 équidés/ha pour l'élevage ou des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.